

RÈGLEMENT 2024

du Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges

Article 1

Inscriptions

En ligne sur <u>sddv.fr/concours-floral-2024</u> ou en retirant les formulaires à l'Accueil de l'Hôtel de Ville. **Les inscriptions ne seront pas acceptées si les décorations florales ne sont pas visibles de la route.** Les inscriptions seront reçues **jusqu'au 31 mai 2024 inclus.**

Article 2

Désignation des gagnants

Le jury effectuera un passage entre le 1er juin et 30 juin 2024.

Article 3 Attribution des prix

Les 3 premiers lauréats se verront attribuer des **chèques cadeaux UDAC** (Union Déodatienne des Artisans et Commerçants) de valeurs suivantes :



2^{ème}:120€ 3^{ème}:100€



Article 4 Modalités de participation

Tout participant à ce concours s'engage à accepter et respecter ce règlement.

INSCRIPTION 2024 AU CONCOURS FLORAL

En ligne sur <u>sddv.fr/concours-flora</u>	al-2024
ou Partie à remettre à l'Accueil de	el'Hôtel de Ville
Nom - Prénom:	
Adresse:	
Téléphone:	
Adresse mail:	
Première inscription: oui	non
Catégorie (1 seule catégorie doit êt	re cochée)
Précisions sur l'emplacement du fenêtre 3ème étage, balcon donnant su	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Tampon Mairie :	Signature candidat :
BULLETIN D'INSCRIPTION 2024	Partie à conserver
au Concours Floral Communal de Saint-Dié-des-Vosges	
Date d'inscription :	Tampon Mairie: